

Objet : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes – 25 novembre 2005

Réseaux : Tous

Niveaux et services : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Période : Année scolaire 2005-2006

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement primaire de la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement primaire subventionnés, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissement d'enseignement primaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents ;

Autorités : Ministre-Présidente chargée de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale

Signataire(s) : Marie ARENA

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre-Présidente

Personne(s)-ressource(s) : Gwendoline ALLAIN (gwendoline.allain@cfwb.be)

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 5 p.

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : violences – femmes – prévention – enseignement primaire

HOMMES ET FEMMES : RESPECTONS-NOUS !

Une activité pédagogique pour l'enseignement primaire.

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement de la Communauté française a décidé de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif de ses politiques. La lutte contre les violences faites aux femmes et contre les stéréotypes sexistes sont une des priorités du Programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale, adopté en février 2005.

La Communauté française a déjà mené plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des jeunes sur la thématique des violences. La dernière, lancée au mois de novembre 2004, sensibilise les jeunes à la violence entre partenaires.

Des associations se mobilisent également contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre de la campagne d'Amnesty International et de la Journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes qui a lieu, chaque année, le 25 novembre, je vous encourage vivement à aborder ce thème en classe, à l'aide des neuf vignettes ci-jointes.

Je pense en effet qu'il est important de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au respect entre garçons et filles, hommes et femmes, et d'insister sur le principe d'égalité entre les sexes. Les exercices qui vous sont proposés s'adressent d'abord aux enfants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire, mais certains peuvent être adaptés aux classes inférieures.

Ces vignettes sont également téléchargeables sur le site www.enseignement.be

Vous trouverez ci-dessous quelques pistes d'actions pédagogiques, élaborées par Amnesty International.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'Amnesty International vous invite à participer, comme chaque année, à la vente des bougies en vue du 10 décembre, journée internationale des droits humains. Puis-je vous demander de réserver bon accueil à cette action et d'en informer les équipes pédagogiques ?

Je vous remercie, Madame, Monsieur, pour votre attention et votre précieuse collaboration.

Marie ARENA

Quelques suggestions pédagogiques :

Photocopiez la planche de bande dessinée ci-jointe. Distribuez-en un exemplaire à chaque élève. Demandez aux élèves de découper chaque image. Proposez à chaque élève de répondre aux questions suivantes, d'abord individuellement. Regroupez ensuite les élèves en petits groupes de trois à quatre (vous pouvez choisir de faire des groupes mixtes ou des groupes unisexes, pour avoir une discussion plus animée). Demandez-leur de comparer leurs réponses et de discuter de chaque image pendant dix minutes. Faites ensuite le même exercice avec toute la classe.

Le but de ces exercices est avant tout de permettre une réflexion et un débat entre les enfants. Laissez-les s'exprimer, en évitant de juger négativement ce qu'ils disent, mais insistez toujours sur le principe d'égalité hommes-femmes, qui est un principe essentiel inscrit dans la

loi. Nous vous donnons parfois quelques commentaires pour vous aider à alimenter la réflexion. Les images sont alternativement positives et négatives. Après l'animation, demandez aux enfants de les classer selon les comportements à encourager et les comportements à éviter.

CASE 1

-Comment le garçon s'adresse-t-il à la fille ? Qu'est-ce qui le dérange chez elle ?

-Que penses-tu de cette attitude ?

-Comment la fille pourrait-elle réagir ?

Si certains proposent une réaction violente, insistez sur le fait que la réaction devrait être proportionnée, pour ne pas entraîner plus de violence encore.

CASE 2

-Que penses-tu de cette image ?

-Connais-tu beaucoup d'hommes, de femmes qui font du repassage ?

-A ton avis, est-ce une activité qui devrait être réservée aux femmes, aux hommes ? Pourquoi ?

-A ton avis, cette activité pourrait-elle être partagée par les femmes et les hommes ?

Dans nos sociétés européennes, les hommes assument moins de 40% des tâches ménagères et entre 25 et 35% des tâches liées à l'éducation.

CASE 3

-Comment pourrais-tu qualifier l'attitude de l'homme ?

-Faut-il accepter une telle attitude ? Pourquoi ?

-Pourrait-on renverser les rôles et mettre la femme à la place de l'homme et inversement ?

La jalousie et le contrôle de l'autre ne sont pas des attitudes exclusivement masculines.

CASE 4

-As-tu déjà vu ce genre de publicité ? Où ça ?

-Qu'en penses-tu ?

-Faudrait-il interdire/autoriser ce type de publicité ? Pourquoi ?

En principe, les agences de publicité ne peuvent pas faire n'importe quoi ; elles sont contrôlées et doivent parfois retirer une affiche lorsque l'on estime qu'elle donne une image trop négative de la femme ou de l'homme (ou de l'enfant).

CASE 5

-Connais-tu des garçons qui font de la danse classique ? Connais-tu des filles qui jouent au football ?

-Comment réagirais-tu si on se moquait de toi parce que tu veux faire une activité dite « de fille » (si tu es un garçon) ou si tu aimes faire les mêmes activités que les garçons (si tu es une fille) ?

Le mieux est de laisser dire, les gens finiront bien par l'accepter. Il y a d'ailleurs plein d'exemples de championnes de foot et d'excellents danseurs masculins. Si les gens autour de

toi ne le comprennent vraiment pas, tu peux en parler à quelqu'un en qui tu as confiance et qui pourra t'aider.

CASE 6

-A ton avis, que s'est-il passé pour en arriver à cette situation ?

-A-t-on le droit de le frapper quelqu'un ? Pourquoi ?

-Que pourrait faire la femme / l'homme ?

En parler à quelqu'un de confiance qui pourra l'aider. Certaines associations protègent les femmes victimes de violences conjugales. Un homme n'a jamais le droit de battre sa femme, c'est interdit par la loi. Si ça arrive à quelqu'un que tu connais, tu peux en parler à quelqu'un en qui tu as confiance.

CASE 7

-Que t'inspire cette vignette ?

-A ton avis, y a-t-il autant de femmes que d'hommes pilotes de chasse ?

-A ton avis, y a-t-il autant de puéricultrices et de puériculteurs qui travaillent dans les garderies d'enfants ? Pourquoi ?

-Y a-t-il certains métiers exclusivement masculins et d'autres exclusivement féminins ?

-Quel métier voudrais-tu faire plus tard ?

Non, la loi dit que les métiers et les études doivent être ouverts à tout le monde, quel que soit le sexe de la personne. D'ailleurs, les choses commencent à être beaucoup plus équilibrées et on trouve de plus en plus de femmes dans certains métiers considérés jusqu'ici comme masculins (ingénieur, chef d'entreprise, responsable politique, électricien, mécanicien...).

CASE 8

-Est-ce que les mariés sont heureux ? Pourquoi ?

-Quelqu'un a-t-il le droit de décider de ta vie amoureuse ?

-Que ferais-tu si un jour tu étais confronté-e à cette situation ?

Un mariage ne peut jamais être forcé, c'est interdit par la loi. Chacun a toujours le droit de dire « non ». La jeune fille ou le jeune homme qui se sent obligé peut en parler à quelqu'un de confiance ou à une association qui pourra l'aider.

CASE 9

-Que vois-tu sur cette image ?

-Qu'aurais-tu envie d'inscrire sur la banderole ?

-Connais-tu des organisations ou des personnes qui défendent les droits des femmes ?

